

## Instructions et explications relatives aux cases du relevé 2

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A** Prestations d'un RPA (ligne 122)
- B** Prestations d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, allocation de sécurité du revenu de retraite ou prestations de remplacement du revenu reçues en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans (loi du Canada), ou rentes (ligne 122)
- C** Autres paiements :
  - reportez ce montant à la ligne 154 s'il provient d'un RPA, d'un RPNA, d'un RPDB, d'un REER, du RAP, du REEP, d'une REPA, d'un régime ou d'un arrangement complémentaire sans capitalisation, ou d'une rente;
  - reportez-le à la ligne 119 s'il s'agit d'un paiement fait en vertu du RRQ.
- D** Remboursement de primes au conjoint survivant (REER) [lignes 154 et 250]
- E** Prestation réputée reçue au décès (REER, FERR ou RPAC/RVER). Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR ou d'un RPAC/RVER) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER). Consultez le *Guide pour la déclaration de revenus d'une personne décédée* (IN-117).
- F** Remboursement de cotisations inutilisées (REER ou RPAC/RVER) [ligne 154]
- G** Montant imposable en raison de la révocation d'un REER ou d'un FERR. Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER).
- H** Autres revenus (REER ou FERR) [ligne 154]
- I** Montant donnant droit à une déduction (REER ou FERR) [ligne 250]
- J** Impôt du Québec retenu à la source (ligne 451)
- K** Revenus gagnés après le décès (REER, FERR ou RPAC/RVER). Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR ou d'un RPAC/RVER) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER). Dans le cas d'une succession, consultez le *Guide de la déclaration de revenus des fiducies* (TP-646.G).
- L et O** Sommes retirées d'un REER dans le cadre du REEP ou du RAP. Voyez dans le guide de la déclaration, à la ligne 154, les instructions relatives à la source du revenu (code 09).
- M** Ce montant est inscrit à titre informatif.

### Signification des sigles à la case « Provenance des revenus »

- FERR-A** Fonds enregistré de revenu de retraite assuré
- FERR-D** Fonds enregistré de revenu de retraite dépositaire
- FERR-F** Fonds enregistré de revenu de retraite fiduciaire
- RAP** Régime d'accès à la propriété
- RE** Rente d'étalement (contrat de rente à versements invariables)
- REEP** Régime d'encouragement à l'éducation permanente
- REER-A** Régime enregistré d'épargne-retraite assuré
- REER-D** Régime enregistré d'épargne-retraite dépositaire
- REER-F** Régime enregistré d'épargne-retraite fiduciaire
- REPA** Rente d'étalement pour artiste
- RO** Rente ordinaire
- RPA** Régime de pension agréé
- RPAC** Régime de pension agréé collectif
- RPDB** Régime de participation différée aux bénéfices
- RPNA** Régime de pension non agréé
- RRQ** Régime de rentes du Québec
- RVDA** Rente viagère différée à un âge avancé
- RVER** Régime volontaire d'épargne-retraite

### Renseignements complémentaires

- A-1** Déduction pour Indien (ligne 293)
- B-1** Prestations d'un FERR qui excèdent le montant minimal
- B-2** Prestations d'un FERR transférées (ligne 250)
- B-3** Prestation désignée qui excède le montant minimal
- B-4** Prestation désignée transférée (ligne 250)
- C-1** Paiement unique accumulé au 31 décembre 1971 (ligne 402)
- C-2** Paiement unique en vertu d'un RPNA
- C-3** Transfert excédentaire d'un paiement unique
- C-4a** Paiement pour rente de retraite
- C-4b** Paiement pour rente de conjoint survivant
- C-4c** Paiement pour rente d'invalidité
- C-4d** Paiement pour rente d'orphelin
- C-4e** Paiement pour rente d'enfant de cotisant invalide
- C-4f** Prestation de décès
- C-6** Nombre de mois dans l'année pendant lesquels le rentier a été invalide
- C-7** Date de cessation de la rente d'invalidité
- C-8** Début de la période d'invalidité
- C-9** Impôt spécial retenu (ligne 443)
- C-10** Date du paiement unique fait en vertu d'un RPA ou d'un RPDB. Si le paiement a été reçu à la suite d'un décès, consultez le guide IN-117.
- 201** Nature du régime
- 210** Dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration à la ligne 395.
- 235** Prime versée à un régime privé d'assurance maladie. Consultez le guide de la déclaration à la ligne 381.

## RELEVÉ

# 2 Revenus de retraite et rentes

Année	Code du relevé	Provenance des revenus	N° du dernier relevé transmis						
<b>A-</b> Prestations d'un RPA	<b>B-</b> Prestations (REER, FERR, RPDB ou RPAC/RVER) ou rentes	<b>C-</b> Autres paiements	<b>D-</b> Remboursement de primes au conjoint survivant (REER)	<b>E-</b> Prestation réputée reçue au décès (REER, FERR ou RPAC/RVER)	<b>F-</b> Remboursement de cotisations inutilisées (REER ou RPAC/RVER)				
<b>G-</b> Montant imposable en raison de la révocation (REER ou FERR)	<b>H-</b> Autres revenus (REER ou FERR)	<b>I-</b> Montant donnant droit à une déduction (REER ou FERR)	<b>J-</b> Impôt du Québec retenu à la source	<b>K-</b> Revenus gagnés après le décès (REER, FERR ou RPAC/RVER)	<b>L-</b> Retrait dans le cadre du REEP				
<b>M-</b> Montants libérés d'impôt	<b>O-</b> Retrait dans le cadre du RAP	Renseignements complémentaires							
		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: 1px dashed black; height: 20px;"></td> <td style="width: 50%; border: 1px dashed black; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire</td> <td style="border: none;">Conjoint cotisant (REER ou FERR) N- Numéro d'assurance sociale</td> </tr> </table>						Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire	Conjoint cotisant (REER ou FERR) N- Numéro d'assurance sociale
Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire	Conjoint cotisant (REER ou FERR) N- Numéro d'assurance sociale								
Nom et adresse du payeur ou de l'émetteur									

Nom de famille, prénom et adresse du bénéficiaire